

PROGRAMME CONCOURS MULTIDISCIPLINAIRE DE
MISE EN VALEUR ET D'ANIMATION DES **ESPACES PUBLICS**

LUMINO- THÉRAPIE

QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL



Montréal

Affaires municipales,
Régions et Développement
du territoire
Québec

mtlunescodesign.com

TABLE DES MATIÈRES

- 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET
- 2 CONTEXTE D'INTERVENTION
- 3 ZONES D'INTERVENTION
- 4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
- 5 OBJECTIFS DE MISE EN OEUVRE

- ANNEXE A - Document de vision du Quartier des spectacles
- ANNEXE B - Zone d'intervention Luminothérapie 2012-2013 - version pdf
- ANNEXE C - Plan du Quartier des spectacles - version Autocad
- ANNEXE D - Plan et spécification technique de la place des Festivals - version pdf
- ANNEXE E - Plan de l'esplanade de la Place des Arts - version pdf
- ANNEXE F - Fiche technique - Place des Festivals
- ANNEXE G - Liste de matériel disponible

1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

1.1 MISSION DU PROJET

Le projet qui fait l'objet de ce concours porte sur la mise en valeur et l'animation de la place des Festivals et de l'esplanade de la Place des Arts. Piloté par le Partenariat du Quartier des spectacles, le projet cherche à dynamiser les espaces publics et inviter le public à faire partie du spectacle de la ville au début du solstice d'hiver.

1.2 APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

LUMINOTHÉRAPIE est un rendez-vous annuel pour les concepteurs dont le talent et les œuvres contribuent à illuminer l'hiver montréalais et à animer le Quartier des spectacles.

À l'occasion de Luminothérapie, le Quartier des spectacles se transforme en un musée à ciel ouvert, invitant un public de tous âges à vivre une expérience interactive dans une ambiance hivernale ludique et festive.

Luminothérapie, c'est un concours qui invite les concepteurs à créer un îlot de vie tant diurne que nocturne afin de composer avec l'hiver ; à créer une expérience sensorielle, poétique, émotive et intellectuelle qui suscite étonnement et curiosité.

Les participants sont invités à former des équipes multidisciplinaires dans le but de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques culturelles et artistiques.

Par cette approche, le Quartier des spectacles privilégie des projets qui incitent au mélange des points de vue où se rencontrent les langages du design, des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels et/ou médiatiques.

Le Bureau du design de la Ville de Montréal accompagne le Partenariat du Quartier des spectacles dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de ce concours annuel. Celui-ci s'inscrit dans la foulée des engagements pris par la Ville de Montréal et les partenaires du Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, qui visent notamment à promouvoir l'excellence en design et en architecture tout en contribuant à l'affirmation de Montréal en tant que Ville UNESCO de design.

Objectifs du projet :

L'œuvre doit être diurne et nocturne, participative, ludique, festive, lumineuse, multisensorielle. Elle doit s'inscrire dans le contexte de l'hiver, du Quartier et ce, en considérant les spécificités des lieux. L'œuvre devra, tant par sa forme que par son contenu, toucher le public par l'atteinte des objectifs suivants :

- conception d'une œuvre significative et porteuse de sens en termes de contenu et de démarche artistique, à la fois pour le site d'implantation, le Quartier des spectacles et la Ville de Montréal;
- mise en place d'une expérience participative provoquant rencontres et échanges et permettant au public et à l'environnement d'intervenir sur l'œuvre (interagir, modifier, transformer, ajouter, bonifier, etc.) et d'être partie prenante de celle-ci au même titre que les autres éléments qui la composent;
- création d'un dialogue entre l'œuvre et le public afin de façonner, en temps réel, un résultat unique;
- création d'une ambiance festive, ludique et lumineuse qui s'inscrit, de jour comme de nuit, dans un contexte hivernal;
- possibilité d'intégrer à l'œuvre la mise en lumière du Musée d'art contemporain sous réserve de l'approbation du MAC.

L'œuvre présentée doit être originale et ne pas avoir été préalablement exploitée. Elle doit être transportable et adaptable à une superficie moindre en vue de l'exportation.

Superficie à aménager : approximativement 52 000 pieds carrés.

Budget total de réalisation : deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$), taxes en sus.

1.3 CONTEXTE DU CONOURS

Depuis plus de 100 ans, le Quartier des spectacles est le cœur culturel de Montréal. Aujourd'hui, c'est aussi un carrefour de développement économique, urbain et culturel qui mise sur ses nombreux atouts pour consolider le statut de Montréal comme grande métropole culturelle. Lieu de création vivant, ouvert à la diversité artistique et au métissage culturel, le Quartier a de quoi combler autant les amateurs d'arts numériques que de musique du monde. Douze mois par année, à toute heure du jour, Montréalais et visiteurs affluent dans ses 80 lieux de diffusion, sa quarantaine de festivals, ses sept places et espaces publics. Allié à un cadre urbain unique et mis en lumière de façon audacieuse, le Quartier des spectacles est une destination incontournable pour vivre la rencontre avec la culture et toute son effervescence. Le concours LUMINOTHÉRAPIE s'inscrit dans le cadre de la programmation du Partenariat du Quartier des spectacles et du Parcours lumière. Pour plus d'information, consultez le quartierdesspectacles.com.

2 CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1 IDENTITÉ DU QUARTIER DES SPECTACLES

L'identité du Quartier des spectacles est façonnée en grande partie par le Parcours lumière – première matérialisation de l'identité visuelle sur le territoire – et par sa Politique de programmation.

La Politique de programmation du Quartier des spectacles vise entre autres à:

- contribuer à affirmer le Quartier des spectacles comme creuset culturel ; un lieu vivant, rassembleur et ouvert à toutes les possibilités ;
- conférer une identité singulière au Quartier des spectacles fondée sur la créativité, l'authenticité et l'audace de sorte à en faire une destination incontournable pour vivre une expérience culturelle et à favoriser le rayonnement international de Montréal;
- Proposer des expériences culturelles différenciées et authentiques qui donnent à voir la diversité de la créativité artistique montréalaise et qui permettent la découverte d'expressions artistiques novatrices d'ici et d'ailleurs.

Le Parcours lumière, permet d'éclairer toute la richesse du Quartier des spectacles. Il se décline en 3 volets : 1-Devant les lieux de diffusion, se trouve un éclairage au sol formant une double ligne de ronds rouges, faisant référence à la rue Sainte-Catherine, axe de découverte du quartier. 2-La mise en lumière des façades, fenêtres et autres éléments architecturaux révèle également l'identité propre de chacun des lieux de diffusion culturelle. 3- Huit façades de lieux majeurs du Quartier des spectacles s'illuminent de créations en vidéoprojection architecturales.

Le déploiement de l'identité et du Parcours lumière sur le territoire se poursuit au fil des années et le concept proposé pour la place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts devra tenir compte du paysage urbain et de l'identité du Quartier des spectacles.

Pour voir le Parcours lumière du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/parcours-lumiere/>



Figure 1. Parcours lumière du Quartier des spectacles
Crédit : Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

2.2 SITE ET MILIEU BÂTI

2.2.1 Délimitation et description générale du secteur

Place des Festivals :

D'une superficie de 75 000 pieds carrés, la place des Festivals est dédiée à la présentation de grands événements, à l'animation urbaine et à la récréation des Montréalais. Elle longe le Musée d'art contemporain, campée entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve. On y trouve 4 mégastructures d'éclairage et 2 vitrines habitées offrant des services de restauration. Environ 35 000 pieds carrés seront dédiés aux installations du projet.



Figure 2. Vue d'ensemble de la place des Festivals
Crédit : Stephan Poulin, Partenariat du Quartier des spectacles



Figure 3. Mise en lumière du Musée d'art contemporain par Lightmotion, vue depuis la place des Festivals
Crédit: Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

Esplanade de la Place des Arts :

La Place des Arts est située au cœur du Quartier des spectacles. Son esplanade accueille d'importantes manifestations culturelles et durant l'année les riverains y déambulent et s'y détendent. Cet espace dallé met en perspective le complexe de la Place des Arts et le Musée d'art contemporain (MAC). La zone d'intervention pour le projet sera contenue principalement au nord de la rue Sainte-Catherine entre le Musée d'art contemporain et le Théâtre Maisonneuve. L'œuvre ne doit pas s'étendre devant le MAC. La superficie définie pour les installations sur l'esplanade sera approximativement de 17 000 pieds carrés.



Figure 4. Installation hivernale Iceberg sur l'esplanade en 2012-2013
Crédit : Martine Doyon, Partenariat du Quartier des spectacles

Plusieurs centres d'intérêts se trouvent près de la place des Festivals et de l'esplanade de la Place des Arts, entre autres de nombreux commerces, des salles de spectacles, bars et restaurants, hôtels, université, musées et résidences :

- Le Musée d'art Contemporain
- La Place des Arts
- La Maison Symphonique
- Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
- Le 2-22
- La Maison du développement durable
- Le Complexe Desjardins (tours à bureau, Hôtel, centre commercial)
- L'UQÀM
- Le TNM
- Le Théâtre Jean-Duceppe
- Le Gesù
- La Maison des Festivals
- Etc.

2.2.2 Historique de développement du secteur

Place des Festivals :

La topographie de ce site qui, autrefois, était en surplomb de la rue Jeanne-Mance a été complètement modifiée pour l'aménagement de la place des Festivals par l'agence Daoust Lestage en 2008-2009. Les transformations nécessaires pour le nivellement du plateau de l'îlot Balmoral en pente douce jusqu'au niveau de la rue Jeanne-Mance ont nécessité l'excavation de 50 000 tonnes de terre. Cette intervention aura permis l'élimination d'un important stationnement de surface et la réouverture de la rue Balmoral.

Le nom de « place des Festivals » donné en 2009 à cette toute nouvelle place, réfère aux multiples festivals qui se déroulent dans la partie du centre-ville de Montréal connue comme le Quartier des spectacles. Le mot « festival » signifie : « série de représentations où l'on produit des œuvres d'un art ou d'un artiste ». Ce nom correspond à la thématique toponymique retenue en lien avec la vocation culturelle du Quartier des spectacles.

Esplanade de la Place des Arts :

La Place des Arts a été inaugurée pendant une période qui se révélera, à Montréal, l'une des plus prolifiques quant aux grands chantiers qui ont transformé, à jamais, le paysage métropolitain. La Place Ville-Marie, la Place Bonaventure, l'autoroute Métropolitaine, le métro, la Tour de la Bourse, Expo 67, l'île Notre-Dame et Habitat 67 sont tous issus des années soixante à Montréal, tout comme la Place des Arts qui a accueilli ses premiers spectateurs le 21 septembre 1963.

Classée immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, devenue un pôle culturel incontournable, la Place des Arts est née de la volonté des Montréalais de se doter d'une salle de concert qui corresponde aux aspirations de la métropole. Au cœur du Quartier des spectacles, la Place des Arts demeure le lien de communication essentiel entre la création, la production et le public. Occupant un rôle majeur dans le développement des arts de la scène d'ici et d'ailleurs, la Place des Arts constitue, par l'intégration de toutes ces salles à son ensemble architectural et par la programmation qui y est présentée, le plus grand complexe culturel polyvalent au Canada.

Le complexe de la Place des Arts comprend un vaste espace extérieur: l'esplanade. Au cœur du centre-ville de Montréal, elle est devenue au fil des ans le lieu où se tiennent, été comme hiver, d'importants festivals et des événements majeurs. Jusqu'à trois millions de festivaliers peuvent défiler sur l'esplanade au cours d'une année. L'esplanade accueille également des œuvres d'art et des installations, notamment dans le cadre de la Biennale de Montréal.

2.2.3 Réseaux viaires et parcours

La place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts sont accessibles par plusieurs moyens de transport. Ces deux lieux sont séparés par la rue Jeanne-Mance, souvent rendue piétonne pour permettre une maximisation de l'espace lors de manifestations culturelles, mais autrement une voie importante du trafic automobile de transition entre le Vieux-Montréal et les secteurs plus traditionnellement résidentiels au nord du centre-ville. Le secteur est aussi desservi par plusieurs lignes d'autobus et jouit également d'un accès à la station de métro Place des Arts ainsi qu'à la Place des Arts elle-même qui offre un accès direct à RÉSO (le réseau souterrain de Montréal).

2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3.1 Un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle

La place des Festivals et l'esplanade de la Place des Arts sont au cœur de l'arrondissement Ville-Marie, reconnu comme le centre des affaires, le cœur des activités économiques et de divertissement ainsi qu'un important lieu de diffusion culturelle de la Ville de Montréal. De plus, le quartier assiste à un grand renouveau immobilier.

Le quartier est caractérisé par la part importante qu'occupent les personnes de 20 à 34 ans au sein de sa population, la plus forte parmi l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est aussi l'arrondissement où l'on retrouve la plus faible proportion d'enfants et de personnes de 65 ans et plus à Montréal. C'est également ici que l'on retrouve la plus forte concentration de personnes vivant seules à Montréal et, conséquemment, la plus faible taille des ménages sur le territoire.

La marche est privilégiée non seulement par les résidants mais par tous les autres usagers du quartier qu'ils soient là par affaire, travail ou tourisme.

2.3.2 Le cas particulier de ce tronçon de la rue Jeanne-Mance

Le tronçon de la rue Jeanne-Mance sur lequel se trouve la place des Festivals est particulier entre autres parce qu'il devient piétonnier plusieurs fois dans l'année. Pendant toute la durée de l'œuvre, le tronçon demeurera accessible aux automobiles.

3 ZONES D'INTERVENTION

L'œuvre demandée devra couvrir approximativement la moitié des 75 000 pieds carrés de la place des Festivals. Elle sera contenue exclusivement sur la surface minérale de la place et doit s'étendre le plus possible (couvrir du nord au sud). Quant à l'esplanade, l'œuvre devra couvrir sa portion adjacente à la rue Sainte-Catherine, représentant environ 17 000 pieds carrés. L'œuvre peut être accompagnée d'une mise en lumière du Musée d'art contemporain sous réserve de l'approbation du MAC.

4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

4.1 INTERACTIVITÉ

L'œuvre doit faire vivre une expérience au visiteur et susciter des émotions en provoquant l'interaction, la participation, les échanges, les rencontres et les réflexions. Dans le propos interactif recherché par le Partenariat, le public et l'œuvre travaillent ou jouent ensemble dans un dialogue qui produit en temps réel un résultat unique. Il faut voir ici l'interaction et la participation du public au sens large et non seulement liées à une interactivité uniquement numérique et technologique. L'interactivité doit reposer sur son aspect social

par l'implication active et ludique du visiteur/spectateur dans l'œuvre. Elle doit être plus qu'un mécanisme, elle doit être porteuse de sens, d'un propos fort et significatif tant pour le participant que celui qui regarde. La participation et l'engagement personnel doivent être les moteurs du projet proposé dans le cadre de ce concours.

4.2 INTERVENTION(S) ARTISTIQUE(S)

Dans un but d'appropriation des espaces publics et de mise en valeur de la créativité des artistes et professionnels de tout milieu, des interventions artistiques peuvent être intégrées à l'œuvre. Celles-ci s'inscrivent parfaitement dans la mission du Quartier des spectacles et rejoignent l'un des principaux objectifs du projet, soit de provoquer échanges et rencontres.

L'œuvre peut contribuer à mettre en valeur les interventions artistiques ou à agir comme support ou dispositif technique pour les interventions. Les interventions peuvent prendre différentes formes, d'une prestation artistique événementielle unique et de courte durée à une intervention artistique plus soutenue dans le temps. Elles peuvent également être de toute nature (animation, vidéo, musique, poésie, cinéma, littérature, arts de la scène, etc.).

4.3 INSTALLATION AU SOL (SURFACE MINÉRALE)

Il n'existe pas de points d'ancrage sur la dalle de granit de la place des Festivals et sur l'espace dallé de l'esplanade. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'œuvre. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'installation résultant du concours.

4.4 MISE EN LUMIÈRE DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN

Le Musée d'art contemporain de Montréal est mis en valeur par un éclairage architectural extérieur, aussi bien du côté de la place des Festivals que du côté de l'esplanade de la Place des Arts. Plus de 200 appareils LED RGB permettent de contrôler la couleur de l'éclairage et le dynamisme.

L'ensemble des équipements sont contrôlables à l'unité, via des systèmes de contrôle centralisés dans un local de la Place des Arts.

L'édifice, situé sur la rue Jeanne-Mance, borde la place des Festivals sur toute sa longueur. Il est en arrière-plan des activités et des installations qui se tiennent sur les places publiques environnantes. Sa mise en lumière devient donc naturellement la toile de fond nocturne de ces espaces.

4.5 INSTALLATION SUR LES MÉGASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE

Même si les mégastructures d'éclairage de la place des Festivals ne font pas partie, à proprement parler, de la zone d'intervention, il est possible de les utiliser pour déployer une partie de l'œuvre (équipements d'ambiance ou autres). Chaque mégastructure possède un point d'accrochage pouvant supporter 4500 livres de charge verticale (voir Annexe F).

4.6 VITRINES HABITÉES

Les vitrines à l'est de la place des Festivals ne font pas partie des infrastructures techniques. En conséquence, elles ne doivent pas être obstruées par les installations.

4.7 EMMARCHEMENTS

Les emmarchements (ensemble de marches) de la place des Festivals donnant sur la rue Sainte-Catherine ainsi que ceux donnant sur la rue Mayor doivent rester libres d'accès.

Une partie des marches de l'esplanade devront être déneigée pour faciliter l'accès aux installations.

4.8 RÉSEAU PIÉTONNIER

L'œuvre devra permettre de circuler librement sur les sites. Le trottoir de la rue Jeanne-Mance doit rester libre d'accès à la circulation piétonne. Le trottoir qui traverse la place des Festivals du nord au sud, et qui délimite la zone d'intervention du côté ouest, doit également rester libre d'accès. Pour l'esplanade, les concepteurs devront proposer une zone de circulation piétonne qui favorise l'accès et la déambulation.

4.9 ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Le Partenariat dispose, pour les installations, de divers équipements et matériel. La liste du matériel disponible est présentée à l'Annexe G.

4.10 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Il y a trois panneaux électriques sur la place des Festivals, sous forme de « trous d'homme » distribuant un courant de 600 V / 400 A. Voir détails dans la fiche technique (Annexe F). Pour l'esplanade, des sources électriques de 600 V sont disponibles près de la zone d'intervention, à l'est du Musée d'art contemporain et en bordure de la rue Sainte-Catherine (voir Annexe E).

4.11 SYSTÈME DE CONTRÔLE, PROGRAMMATION ET SONORISATION

Plusieurs équipements et logiciels sont disponibles à même la place des Festivals. Voir détails dans la fiche technique (Annexe F). Aucun équipement technologique n'est disponible sur l'esplanade.

4.12 CONDITIONS CLIMATIQUES

L'œuvre devra prendre en considération les conditions climatiques changeantes et être intéressante visuellement, de jour comme de nuit, advenant l'absence de neige.

L'œuvre devra être suffisamment solide pour résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

4.13 MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

4.14 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'œuvre ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

4.15 EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'œuvre ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque la nécessité d'un déneigement complet de l'œuvre aurait un impact considérable sur les coûts du projet. Si le concept nécessite un déneigement complet, le déneigement devra être fait à la pelle afin de ne pas abîmer les dalles. Les employés de la Ville de Montréal et du Partenariat déneigeront les principaux accès aux deux sites.

4.16 VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'œuvre doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'œuvre est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol.

4.17 SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'œuvre ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'œuvre doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public. Il est suggéré de concevoir une œuvre qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

4.18 ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

4.19 COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'œuvre doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

4.20 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'œuvre doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

4.21 TRANSPORT ET MODULARITÉ

En vue de l'exportation, l'œuvre devra être facilement transportable et compacte une fois démontée afin de permettre le transport terrestre, aérien ou maritime. Elle devra être adaptable afin d'occuper une superficie moindre dans d'autres lieux.

5 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1 BUDGET

Le budget total de réalisation du projet est de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000 \$), taxes en sus.

5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'œuvre devra être fonctionnelle entre le 11 décembre 2013 et le 2 février 2014 inclusivement pour laisser par la suite place aux activités du Montréal en Lumière.